

**COMPTE RENDU ASSEMBLEE GENERALE**

Le SICTOM des Combrailles s'est réuni en Assemblée Générale à la salle des fêtes de LAPEYROUSE, le mercredi 25 février 2015 à 18 heures.

**Présents (59) : Mesdames et Messieurs**

ARS LES FAVET : DUBOISSET Rémi – DEE Laurent / AYAT SUR SIOULE : ALBERGANTI Didier / BIOLLET : TAUVERON Jean-Paul / BLOT L'EGLISE : BOULEAU Bernard - GROLLEAU-MOULIN Milaine / BUXIERES SOUS MONTAIGUT : LE GUERN Stéphane - OLLIER Roger / CHATEAU SUR CHER : DUBUIS Bernard / DURMIGNAT : LEDUC Jean-Claude - ROBERTET Alain / ESPINASSE : PANEFIEU Gisèle / GOUITTIERES : RICHARDOT Sébastien – THEVENET Mathieu / LA CELLETTE : PECYNY Vincent / LAPEYROUSE : VIRMONT Alain / LE QUARTIER : PHELIPAT Michel - CHATELUS Thierry / LISSEUIL : ARNAUD Elisabeth / MARCILLAT : LESCURE Bernard - DELAGE Jean-François / MENAT : DESMAISON Dominique - MAZUEL Daniel / MONTAIGUT EN COMBRAILLE : LEMPEREUR Claire - SAUVANET Marianne / MOUREUILLE : PRADEL Dominique - LARVIN Bernard / NEUF EGLISE : CHARTRON Pierre - BELLARD Davy / PIONSAT : DEQUAIRE René - TAUTOU Jean-Claude / POUZOL : DANIEL Yves - GROS Henri / ROCHE D'AGOUX : WERNER Roland - LIZARD Alain / SAINT ELOY LES MINES : MONTEIL Pierre / SAINT GAL SUR SIOULE : BOURGOUGNON Michel – DEBUE Daniel / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : GAUVIN Jean-Noël / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : COULANGHEON Christian / SAINT JULIEN LA GENESTE : PINGUET Bernard / SAINT MAIGNER : BERGER Roger / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : FAURE Lionel / SAINT PARDOUX : LEJEUNE David / SAINT PRIEST DES CHAMPS : MOURLON Gérard - LASCIOUVE Jean-Claude / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : LENEÉ André / SAINT REMY DE BLOT : AUBIGNAT Michel – TAMBOIS Jérôme / SAINTE CHRISTINE : ROCHON Bernard / SAURET BESSERVE : SAURET Jean-Pierre / SERVANT : DUBOST Evelyne - CHAMPOMIER Gilles / TEILHET : ROUDIER Renée - CORNETTE Michel / VIRLET : JOUHENDON Bernard – FAUGERE Lucette / YOUX : DUDYSK Philippe – RAYMOND-RENARD Claudie.

**Excusés (22): Mesdames et Messieurs**

AYAT SUR SIOULE : MONTRIGAUD Cyril / BIOLLET : DARVENNE Annie / BUSSIERES PRES PIONSAT : RIGAUD Valéry / CHATEAU SUR CHER : MEILHAUD Raymond / ESPINASSE : GIDEL Yves / LA CELLETTE : THEVENET Jean-Pierre / LA CROUZILLE : MAUBERT Valérie - MEUNIER Myriam / LAPEYROUSE : PERRIN Joël / LISSEUIL : GENDRE Martial / SAINT ELOY LES MINES : BARILLIER Pierre / SAINT GERVAIS D'AUVERGNE : PORTIER Michel / SAINT HILAIRE PRES PIONSAT : PENY Dominique / SAINT JULIEN LA GENESTE : LAUSSEDAT Danielle / SAINT MAIGNER : GROUEIX Pierre / SAINT MAURICE PRES PIONSAT : AUZEL Christian / SAINT PARDOUX : MUSCAT Isabelle / SAINT QUINTIN SUR SIOULE : BEGUE Valérie / SAINTE CHRISTINE : CHALUS Jean-Pierre / SAURET BESSERVE : FISCHER Nathalie / VERGHEAS : MAUCHET Gérard - GUILLOT Jean-Claude.

**Procurations (3) :**

SAINT QUINTIN SUR SIOULE : BEGUE Valérie à LENEÉ André / SAURET BESSERVE : FISCHER Nathalie à SAURET Jean-Pierre / LA CROUZILLE : MEUNIER Myriam à LEMPEREUR Claire

Date de la convocation : le 17 février 2015.

**Secrétaire de séance : Madame Renée ROUDIER.**

### **Assistaient également à la réunion /**

- **Jean MICHEL : Maire de LAPEYROUSE**
- **Isabelle DARBY : Receveur du SICTOM**
- **Michaël BARE : Secrétaire du SICTOM**

**Après le mot d'accueil du Maire, Madame la Présidente fait procéder à l'appel et à la vérification du quorum.**

**Le compte rendu de l'Assemblée Générale de SAINT REMY DE BLOT (17 décembre 2014) est approuvé par le Comité Syndical.**

## **Objet : Débat d'Orientation Budgétaire 2015.**

### **Rappel de la législation**

- **Article L 2312-1 du CGCT**
- **Article L.2121-8 du CGCT**

Dans les syndicats intercommunaux comprenant au moins une commune de 3500 habitants ou plus, un débat d'orientation budgétaire a lieu en réunion de Comité Syndical sur les orientations générales du budget de l'exercice ainsi que sur les engagements pluriannuels envisagés. Ce débat a lieu dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget et dans les conditions fixées par le règlement intérieur.

Le SICTOM des Combrailles comprend 41 communes, dont celle de Saint Eloy le Mines qui compte plus de 3500 habitants.

En conséquence, ce débat doit porter sur :

- la rétrospective des activités principales de l'année 2014,
- les orientations du budget 2015, compte tenu des données actuelles,
- l'évolution possible dans les prochaines années du fait des obligations de la loi de 1992, des dispositions du « grenelle de l'environnement (lois grenelle I et II 2010) et de l'application du plan départemental en matière de traitement et de valorisation des déchets ménagers et plan départemental de prévention ».

L'exercice 2014 a une nouvelle fois été très limité en investissement (marchés bacs de regroupement pour ce qui concerne la principale dépense).

Par ailleurs en section de fonctionnement, le compte de prestations (et de refacturation des coûts VALTOM) (611) est toujours le principal poste de dépenses (explosion des coûts de traitement et avenant SITA avec impact sur les prix unitaires à compter du troisième trimestre 2014).

La masse salariale, charges comprises (chapitre 012) est stable. Un prévisionnel plus large a été budgété pour anticiper une part de la création de poste (2015).

La contribution aux organismes de regroupement (chapitre 65) est en nette augmentation (hausse liée à la contribution au VALTOM passée de 7.30 € TTC par habitant à 28.60 € TTC par habitant soit (26 € HT)).

La T.E.O.M reste l'unique variable d'ajustement en recettes de fonctionnement. Taux voté à 17.88 %. La contribution des organismes de reprise et d'aide au tri est toujours très favorable - barème E ECO EMBALLAGES (options filières) (Chapitres 73 / 74).

## Orientation du Budget primitif 2015

Le budget proposé en 2015 sera marqué par une actualisation des coûts répercutés du pôle de traitement-valorisation VERNEA, une augmentation de la contribution au VALTOM et par la révision éventuelle des statuts du VALTOM.

Par ailleurs, pour rappel, depuis le 01 janvier 2014, le VALTOM exerce pleinement ses compétences en prenant en charge les coûts de traitement (depuis le 01 janvier 2015 pour les déchèteries) et les coûts de transports correspondants (sauf flux déchèteries).

L'avenant SITA du 01 juillet 2014 aura également un impact sur le budget (section de fonctionnement).

Dans ce contexte, les principales orientations 2015 sont les suivantes :

### 1/SECTION DE FONCTIONNEMENT :

#### EN DEPENSES :

#### CH11 CHARGES A CARACTERE GENERAL :

611 (prestations) : Il faudra intégrer un coût de traitement à la tonne des OMR fixé à 123 € HT (contre une base de 119 € HT sur le budget 2014). Le coût de traitement des encombrants est désormais fixé par le VALTOM (uniformisé sur tous les sites à 100 € HT la tonne contre 90 € HT sur le budget 2014. La TGAP est incluse). Le prix transport / transfert passe de 20 € HT à 27 € HT la tonne. Toutes les prestations transports ne sont plus facturées par le prestataire SITA au SICTOM, mais au VALTOM qui les répercute.

Le marché SITA fait annuellement l'objet d'une formule d'actualisation des prix unitaires. L'impact budgétaire de l'avenant du 01 juillet 2014 est évalué à un surcôt de 180 000 € HT sur 18 mois (à l'échéance finale du marché du 31 décembre 2015).

Une baisse des crédits « redevance lyonnaise » pourra être de nouveau envisagée compte tenu du faible débit mesuré ces dernières années.

Les crédits prévus en 2014 pour frais d'études pourront être partiellement reportés au budget 2015 pour achever la double étude fiscalité et prestations (préparation du nouveau marché).

Les dépenses liées aux actions de prévention seront ventilées sur les crédits du budget annuel de communication.

#### CH12 CHARGES DE PERSONNEL :

Il faudra intégrer les coûts liés au recrutement d'un agent contractuel (base catégorie C) à temps plein.

#### CH23 VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT :

Compte tenu de la pression considérable évaluée en charges de fonctionnement, ce virement programmé devra être réduit voir supprimé.

#### CH65 AUTRES CHARGES :

La contribution au VALTOM à l'habitant passe de 26.00 € HT à 26.28 € HT.

La mise à disposition du personnel du VALTOM sera révisée :

- Suppression des missions du poste occupé par la technicienne Sophie LAURENS.
- Limitation des missions du poste occupé par l'ambassadeur « tri et prévention » Cyril BRUNEL.

#### CH66 CHARGES FINANCIERES :

Baisse régulière de l'encours de la dette depuis l'exercice 2008.

### EN RECETTES :

#### CH 73 IMPOTS ET TAXES :

La TEOM est la seule variable d'ajustement des recettes face aux nouvelles charges. Le Comité Syndical devra fixer le taux 2015. Le SICTOM bénéficie cependant d'un excédent reporté encore important.

#### CH 74 PARTICIPATION DES ORGANISMES :

La collectivité peut espérer une nouvelle augmentation des aides et recettes liées aux reprises des matériaux par les ECO ORGANISMES.

Le reversement des recettes matériaux par le VALTOM passe de 20 à 40 %.

### 2/SECTION D'INVESTISSEMENT :

#### EN DEPENSES :

La section devra être restreinte à la commande annuelle de bacs de regroupement, ainsi qu'à des crédits ponctuels pour les opérations liées aux colonnes d'apports volontaires, aux bennes, aux bâtiments et au site de SAINT ELOY LES MINES.

#### EN RECETTES :

FCTVA + Opérations d'ordre

### 3) CONCLUSION

**A l'issue du débat, les délégués sont considérés comme ayant pris acte des données ci-dessus.**

### **Objet : Création d'un poste d'adjoint administratif en Contrat à Durée Déterminée.**

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment son article 3 1°,

Vu le décret n° 88-145 du 15 février 1988 modifié, pris pour l'application de l'article 136 de la loi du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et relatif aux agents non titulaires de la Fonction Publique Territoriale,

Suite à la publication d'une offre d'emploi multigrade dans le cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux, 36 candidatures ont été transmises dans les délais au Syndicat. Après une pré-sélection, 12 candidats ont été reçus le 02 février 2015 par la Présidente et les Vice-Présidents.

- Compte tenu des spécificités de la fiche de poste déterminée par le SICTOM ;
- considérant le profil des candidats,
- considérant également les incertitudes liées aux périmètres et compétences futures des intercommunalités,
- considérant enfin l'accroissement temporaire d'activité lié au suivi des actions de communication et de prévention ainsi qu'au suivi de la mise en place de la régie (hauts de quais des déchèteries).

Madame la Présidente propose au Comité Syndical, de procéder à une création de poste d'adjoint administratif principal de deuxième classe en Contrat à Durée Déterminée de un an à compter du 01 mars 2015.

### DELIBERATION

### **Objet : Composteurs individuels : fourniture et facturation aux particuliers.**

Dans le cadre de la convention SICTOM-VALTOM 2013 et 2014, le Syndicat a souhaité prendre en charge de manière incitative, une part du coût unitaire des composteurs individuels soit 10 € (pour les composteurs de 300 ou 600 litres en bois et pour les composteurs de 320 ou

620 litres en plastique). Le SICTOM a réservé un stock supplémentaire pour répondre à d'éventuelles demandes en dehors de la période de mise à disposition. Les particuliers concernés seront donc refacturés directement par le Syndicat.

**Le Comité décide à l'unanimité :**

- **D'autoriser Madame la Présidente à procéder à la réservation d'un stock pour 2015 ainsi qu'à procéder à la refacturation des particuliers sur la base des tarifs et subventions 2014 (21 €) d'une part et tarifs et subventions 2015 d'autre part (23 € et 17 € pour les nouvelles réservations).**
- **D'autoriser Madame la Présidente à signer la convention VALTOM 2015.**
- **Dit que les crédits nécessaires à la fourniture 2015 seront prévus au Budget Primitif 2015 (grands volume à 33 € ou 40 € en pack / petits volumes à 27 € ou 34 € en pack / aérateurs à 15 € / bio-seau à 2.75 €)**

#### **DELIBERATION**

**Objet : Site des NIGONNES / prestations d'analyses en post exploitation.**

Le SICTOM DES COMBRILLES doit poursuivre sur 2015 ses obligations d'analyses et de suivi du site et prendre en considération les spécificités de l'Arrêté Préfectoral (13/00064). La société EUROFINS (Institut Louise Blanquet) a remis une proposition pour un montant HT de 5 608 € soit 6 729.60 € TTC.

#### **DELIBERATION**

**Objet : Site des NIGONNES / prestation de suivi en « post exploitation »**

La société 2nEnvironnement (83) a remis une proposition technique et commerciale pour le rapport annuel de suivi du site et pour la déclaration GEREP / « Polluants » (5 200 € HT) :

\* Suivi de la campagne d'analyse des eaux et lixiviats.

\* Réalisation du rapport d'activité.

#### **DELIBERATION**

**Objet : Renouvellement convention DEE ménagers.**

La société OCAD3E ayant obtenu le renouvellement de son agrément comme éco organisme coordonnateur sur la base d'un nouveau barème de soutien présenté comme plus favorable aux collectivités, le SICTOM des Combrailles doit renouveler la convention qui a pour objet de régir les relations juridiques, techniques et financières (versement des aides) entre OCAD3E (La société VEOLIA étant actuellement chargée de l'enlèvement des déchets électriques et électroniques sur les trois déchèteries). Une nouvelle convention peut être signée pour l'intervalle 01/01/2015 – 31/12/2020. Les aides seront toujours versées par catégories de déchets (à partir des valeurs de reprise) et sur la base d'une validation préalable d'un état trimestriel des tonnages.

#### **DELIBERATION**

## **Objet : Renouvellement convention RECYLUM.**

Pour ce qui concerne les équipements électriques particuliers (lampes et néons) le SICTOM des Combrailles doit, en plus d'une convention OCAD3E, signer une nouvelle convention RECYLUM sur l'intervalle 2015/2020 :

- Lampes fluorescentes compactes.
- Lampes à sodium haute et basse pression.
- Lampes à vapeur de mercure.
- Lampes à iodure métallique.
- Lampes à décharge technique.
- Lampes à diode électroluminescente.
- Tubes fluorescents.

Ne sont pas concernées, les ampoules à filament et halogènes.

En plus de l'aide OCAD3E, la collectivité peut bénéficier d'un soutien forfaitaire « communication ». Les informations et visuels RECYLUM sont à diffuser :

- 1 000 € si diffusion sur le site internet du SICTOM (échéance au 31/12/2017).
- 500 € si publication dans le guide du tri du SICTOM (échéance au 31/12/2017).

## **DELIBERATION**

### **Objet : Commande 2015 de bacs de regroupement.**

Pour l'année 2015, le besoin est évalué à 100 unités.

Les bacs de regroupement sont des conteneurs sur roues, numérotés (type 2015/001.002etc) à préhension frontale de 660 litres à cuves grises et à couvercles verts. Toutefois, quelques bacs à couvercles jaunes pourront être spécifiés dans le bon de commande.

Les bacs seront livrés montés. Ils devront répondre aux normes types françaises NF EN 840.1 à 6 avec qualité testée en laboratoire type L.N.E (Laboratoire National d'Essai) pour garantie en bonne utilisation de 5 à 8 ans.

La société SECAF Environnement a remis une proposition à 102.40 € HT l'unité

La société Plastic Omnium a remis une proposition à 102.50 € HT l'unité

La société ORYXIA a remis une proposition à 104.35 € HT l'unité

La société SCHAEFER a remis une proposition à 120 € HT l'unité

## **DELIBERATION**

### **Objet : Commande de bennes.**

Le Syndicat doit envisager la fourniture de bennes amovibles renforcées de type 30 m<sup>3</sup> avec crochet de préhension, renforts latéraux et verticaux. Crochets pour bâche, porte arrière avec graisseur, échelle de montée.

Position de l'axe de préhension à 1.425 m du sol.

Un descriptif complet sera joint en annexe à l'offre. Outre le détail complet des pièces, le descriptif précisera l'épaisseur des tôles (face avant, porte arrière, côtés, fond), le verrouillage, les fermetures.

Les bennes doivent être conformes aux normes AFNOR NF – R 17.108 ou autres normes reconnues équivalentes.

Bennes livrées dégraissées et jointées.

Epaisseur des peintures : minimum 100 microns / peintures antirouille intérieure et extérieure + finition / peinture selon la palette de couleur du fabricant (à définir ultérieurement).

## **DELIBERATION**

### **Objet : Commande de matériel informatique (ordinateur portable).**

Dans le cadre de la création de poste d'adjoint administratif, la fourniture d'un ordinateur portable doit être programmée selon les caractéristiques suivantes (après devis de la société ABICOM) :

- 1 portable : 798.25 € HT (Windows 8)
- 1 office 2013 version standard : 285.00 € HT
- 1 licence FSECURE : 32.00 € HT
- 1 prestation atelier : 60.00 € HT

Soit un montant maximum total HT de 1 175.25 €

## **DELIBERATION**

### **Informations :**

- VALORDOM 2 : Audition de Madame la Présidente par le Bureau d'Etudes AWIPLAN, le jeudi 05 mars. Il s'agit de définir les orientations stratégiques de la période 2015-2025. L'optimisation du service et notamment la question des coûts est un enjeu fort du projet. Présentation du projet par Jean-Noël GAUVIN.
- VALORPLAST : Le résultat prévisionnel de l'activité est de 226 € HT par tonne en janvier et 180 € HT par tonne en février et en mars 2015. VALORPLAST a donc fixé le prix de reprise trimestriel à 195 €HT par tonne pour toutes les tonnes reprises au premier trimestre 2015.
- Le planning 2015 de collecte des films plastiques (agricoles) est disponible (chambragri63).
- VERNEA : proposition de mise à disposition de machefers.
- Les Bouchons d'Amour 63 / mise à disposition des résultats 2014.
- SMADC : relance de l'opération « printemps de l'environnement »
- ECO EMBALLAGES :
  - Prix de reprise du verre en 2014 : 22.45 € / tonne
  - Prix de reprise du verre en 2015 : 23.17 € / tonne soit une hausse de 3.2 % (selon la dernière révision de l'indice de coût européen).
  - Plan de relance 2014-2016 du recyclage des emballages ménagers (plastiques)